Nations Unies S/PV.6804



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6804e séance

Mercredi 11 juillet 2012, à 15 h 30
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Hong Ming
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Vinay Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Farooq
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2012/510)

12-41473(F)





La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2012/510)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/510, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M Djinnit (*parle en anglais*) : Je vais présenter le neuvième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2012/510), qui couvre la période allant du 1er janvier au 30 juin. Dans le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité, le 11 mai, j'ai indiqué que l'Afrique de l'Ouest était confrontée à une nouvelle vague de problèmes dans les domaines de la gouvernance, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, comme l'illustrent les crises actuelles dans la région du Sahel, plus particulièrement au Mali et en Guinée-Bissau, et la menace globale que posent la criminalité internationale organisée et le terrorisme.

Au Mali, le groupe militant islamiste, Ansar Dine, et d'autres groupes terroristes ont pris le contrôle de la partie nord du pays, ce qui a eu des conséquences sécuritaires et humanitaires, qui se manifesteraient notamment par des violations flagrantes des droits de l'homme. Ces problèmes, auxquels s'ajoute la destruction de sites historiques musulmans menacés à Tombouctou, sont une source de vive préoccupation dans la région et au sein de la communauté internationale dans son ensemble. D'autre part, à Bamako, en dépit des efforts de médiation louables déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sous la direction du Président Ouattara, de la Côte d'Ivoire, et du Président Compaoré, du Burkina Faso, les arrangements de transition, notamment l'adoption d'une feuille de route pour les élections et le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali, n'ont pas encore été consolidés.

Cette situation a poussé les dirigeants de la CEDEAO, à la quarante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue le 29 juin à Yamoussoukro, à décider d'accélérer le déploiement de la Mission de la Force en attente de la CEDEAO au Mali (MICEMA), sans demander au préalable l'autorisation des autorités maliennes. Cette décision a été prise en vertu de l'article 25 du Protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et la sécurité. Le Sommet de la CEDEAO a également décidé d'envoyer une mission d'évaluation technique au Mali enfin d'entrer en contact avec les autorités de transition pour préparer le terrain au déploiement de la MICEMA. Le Sommet a en outre prié les autorités de transition d'élargir leur base gouvernementale.

À cet égard, je tiens à rappeler que la résolution 2056 (2012) du 5 juillet met l'accent sur la nécessité de renforcer la légitimité et la sécurité des institutions maliennes de transition. Comme les membres du Conseil le savent bien, le Premier Ministre malien a fait part de son opposition au déploiement d'une force de la CEDEAO à Bamako qui serait destinée à assurer la sécurité des institutions de transition. Il a également exprimé des réserves concernant la demande de la CEDEAO d'inclure des forces politiques et sociales dans le Gouvernement, tout en exprimant la position que la CEDEAO devait concentrer ses efforts à aider le Mali à restaurer son intégrité territoriale.

Le retour au Mali du Président par intérim Dioncounda Traoré, ainsi que la nécessité de garantir sa sécurité, demeurent essentiels pour garantir une légitimité constitutionnelle aux efforts en cours qui visent à trouver une issue à la crise multiple que connaît le pays, en dépit de la mobilisation d'une classe politique et d'une société civile déjà divisées. Ces conditions sont exigées par le Sommet de la CEDEAO et se reflètent dans la résolution du Conseil de sécurité.

C'est dans ce contexte que le Groupe de contact des chefs d'État de la CEDEAO a convoqué une réunion à Ouagadougou le 7 juillet avec les représentants des

forces politiques et sociales maliennes opposées au coup d'État, en présence d'un représentant du Gouvernement malien. Lors de mes échanges avec les dirigeants de la CEDEAO à l'occasion de ces consultations, ils m'ont fait part de leur satisfaction quant à la résolution 2056 (2012), qui fournissait un cadre approprié à leurs délibérations. En effet, les consultations offraient une occasion idéale pour les parties prenantes maliennes d'avoir un échange avec les dirigeants de la CEDEAO sur la voie à suivre pour la transition. Elles ont également permis de confirmer que certaines des décisions prises au niveau des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO lors de leur dernière session ordinaire, le 29 juin à Yamoussoukro, bénéficiaient d'un large appui parmi les acteurs politiques et de la société civile maliens. Ce fut effectivement le cas s'agissant de la nécessité de former un gouvernement plus ouvert et plus représentatif; de la nécessité d'une assistance militaire de la CEDEAO pour garantir les institutions de l'État, réorganiser l'armée et restaurer l'intégrité territoriale; et, enfin, de la nécessité d'ouvrir la voie à une feuille de route consensuelle pour la transition.

Au cours de ces discussions, le médiateur de la CEDEAO, le Président Compaoré, a encouragé les participants à donner au dialogue une chance d'assurer l'intégrité territoriale. Il a également révélé qu'il avait établi un premier contact avec les groupes rebelles en vue de préparer des pourparlers qu'il a l'intention de faciliter entre ces groupes et une instance nationale malienne qui doit encore être créée. Les dirigeants ont saisi cette occasion pour réaffirmer leur engagement à déployer la Force en attente de la CEDEAO au Mali.

Il est important que les divergences non aplanies avec le Gouvernement malien actuel soient sérieusement réglées, car elles continuent de retarder l'adoption de mesures concrètes par les acteurs maliens afin de répondre aux questions essentielles liées à la restauration pleine et effective de l'ordre constitutionnel, ainsi qu'à la situation critique qui prévaut dans le nord. Pour avancer, il importe de respecter la place majeure des institutions et des parties prenantes maliennes, ainsi que du rôle de premier plan joué jusqu'ici par la CEDEAO. Dans le même temps, il est également fondamental de souligner que la dimension collective illustre encore mieux les risques concrets auxquels est actuellement exposée la région, et constitue un exemple très clair de la profonde vulnérabilité de la région du Sahel.

Je suis persuadé que les réunions du proche sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba permettront d'arriver à une position africaine consolidée quant à la voie à suivre pour résoudre les crises au Mali et pour faire face à la situation au Sahel. Cette position commune servirait aux efforts concertés et coordonnés tant attendus sur la question du Sahel, avec l'appui de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale pour surmonter cette complexe crise humanitaire, de sécurité et de développement à court, moyen et long termes.

À cet égard, je suis heureux d'informer le Conseil qu'une équipe spéciale interinstitutions régionale des Nations Unies, basée à Dakar, a été mise en place et qu'elle est en train de finaliser l'élaboration d'un plan d'action pour renforcer la résilience des pays du Sahel aux niveaux local, national et régional. En outre, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et les institutions des Nations Unies sises à Dakar appuieront le développement d'une stratégie régionale globale qui articulera les priorités majeures dans les domaines de la sécurité, de la politique, des droits de l'homme, du secteur humanitaire et du développement pour aider les pays de la région, conformément à la demande du Conseil formulée dans la résolution 2056 (2012).

Outre les crises du Mali et du Sahel, l'Afrique de l'Ouest continue de faire face au phénomène croissant de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, susceptible d'entraver sensiblement le développement économique des pays côtiers et des pays enclavés voisins, ainsi que de perturber les voies maritimes internationales.

Depuis l'adoption de la résolution 2039 (2012), l'UNOWA a facilité, en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la convocation d'une réunion à Libreville, le 31 mai, qui a rassemblé les chefs de secrétariat de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée. La réunion de Libreville a lancé un processus de planification pour la tenue d'un sommet des États du golfe de Guinée et une stratégie régionale de lutte contre la piraterie. La réunion s'est révélée fort productive en ce qu'elle a confirmé la volonté des organisations sous-régionales d'avancer rapidement, non seulement pour lutter contre la montée de la piraterie maritime, mais aussi pour agir de manière conjointe et coordonnée, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires internationaux intéressés. Depuis lors, la première réunion du groupe technique chargé de la préparation d'une feuille de route et composé de représentants de la CEDEAO, de la Commission du golfe de Guinée, de l'UNOWA et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

a eu lieu à Abuja les 20 et 21 juin en vue d'ouvrir la voie au processus préparatoire du sommet régional.

La récente recrudescence de la violence à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, qui a causé la mort de nombreux civils et de sept soldats de la paix des Nations Unies appartenant au contingent nigérien, souligne également la vulnérabilité persistante de l'Union du fleuve Mano. Je tiens à féliciter la réunion quadripartite des représentants des Gouvernements du Libéria et de la Côte d'Ivoire, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui s'est tenue à Abidjan le 13 juin. La réunion a abouti à une série de décisions, reflétant la nécessité pour les Gouvernements libérien et ivoirien de travailler en étroite collaboration afin de stabiliser les zones frontalières communes en vue de créer des conditions propices au développement économique.

Dans le même temps, les efforts doivent aller au-delà des zones frontalières de la Côte d'Ivoire et du Libéria et inclure en outre les efforts visant à assurer la stabilisation durable dans l'ensemble du bassin du fleuve Mano. Je voudrais à cet égard rappeler l'engagement constant de l'ONU à aider les gouvernements des pays du bassin du fleuve Mano à préserver les acquis durement gagnés et les dividendes de la paix obtenus ces dernières années. En coopération étroite avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a lancé un processus visant à améliorer la coordination et à renforcer les initiatives déjà en cours pour faire face aux menaces que posent les mercenaires, à la circulation des groupes armés et des armes, ainsi qu'à leur impact sur les mouvements de population, qui continuent de saper la sécurité déjà fragile des zones frontalières de la sous-région.

Les acteurs régionaux devront également redoubler d'efforts pour lutter contre le fléau du trafic de drogue et de la criminalité organisée, qui, s'il n'est pas traité rapidement et efficacement, pourrait compromettre gravement la gouvernance et la sécurité dans la région, comme le montre la dénonciation des activités et de l'influence croissantes des réseaux de trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau, en particulier depuis le récent coup d'État dans ce pays.

Suite à mes échanges récents avec la nouvelle direction de la Commission de la CEDEAO, nous avons entrepris de revitaliser la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO de 2008-2011 visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, notamment à travers l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, la décision récente, prise lors du Sommet de Yamoussoukro par les chefs d'États de la CEDEAO, de renouveler leur engagement et de réactiver et d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action régional de la CEDEAO, est un pas dans la bonne direction qu'il convient de saluer. Je trouve également très encourageants la préoccupation et l'engagement affichés par les responsables africains de la sécurité devant lesquels je me suis exprimé à Alger, le 25 juin, lors de leur réunion ordinaire consacrée aux défis que font peser sur la sécurité le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

Une meilleure coordination des stratégies et l'apport de ressources suffisantes, tant techniques que financières, restent nécessaires pour aider les pays et les organisations d'Afrique de l'Ouest à éradiquer les activités des cartels de la drogue et d'autres réseaux criminels. Avec mon collègue, M. Fedotov, je continuerai de plaider auprès de nos principaux partenaires, comme l'Union européenne et les États-Unis, en faveur d'efforts plus importants et plus opportuns afin d'aider à venir à bout de cette menace, qui pèse directement sur les services de répression et, en définitive, sape les institutions de l'État, comme en attestent les situations actuelles en Guinée-Bissau et au Mali.

Enfin, je voudrais souligner à quel point il importe de continuer à ne s'épargner aucun effort pour prévenir les tensions et des violences liées aux élections en Afrique de l'Ouest. La consolidation de l'expérience démocratique au Sénégal nous donne des raisons d'espérer et continue de trouver un écho dans la sous-région et au-delà. Parallèlement, un certain nombre de signes préoccupants proviennent de certains pays d'Afrique de l'Ouest où des élections sont prévues bientôt. À cet égard, il sera crucial de continuer à insister auprès des dirigeants de ces pays sur la nécessité de créer les conditions propices à des élections pacifiques et crédibles, au moyen d'un dialogue sincère entre le Gouvernement, l'opposition et la société civile.

Pour terminer, je voudrais souligner que d'importants progrès ont été faits ces dernières années sur la voie de la promotion et de la consolidation de la paix, grâce aux initiatives prises par les responsables de la région, avec l'appui du continent et de la communauté internationale, notamment de l'ONU. Malgré ces progrès, les conditions de sécurité en Afrique de l'Ouest restent précaires et susceptibles de changer, car l'on n'a pas encore remédié à toutes les causes profondes de l'instabilité. Il est essentiel que l'ONU continue de leur accorder son attention et son appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Djinnit pour son exposé complet et détaillé.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de lui faire le point sur les menaces posées par le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

Marquée par l'intensification du trafic de stupéfiants, des signes de production de drogue, de la consommation de drogue, de la piraterie et de l'insécurité, l'Afrique de l'Ouest présente l'un des principaux défis que doit relever l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), et elle reste l'une de nos premières priorités. Les drogues illicites et la criminalité transnationale organisée sapent la stabilité de la région, dans laquelle elles nuisent à la santé des populations, à la démocratie et au développement économique.

En 2011, quelque 30 tonnes de cocaïne ont fait l'objet de trafic en Afrique de l'Ouest. Pourtant, seuls 2,7 kilogrammes ont été saisis, en Guinée-Bissau, pendant cette période. Selon les estimations, le trafic de cocaïne dans la région génère chaque année quelque 900 millions de dollars de profit pour les réseaux criminels. En outre, le trafic d'héroïne est lui aussi en pleine croissance. Ainsi, l'UNODC a signalé la saisie de 20 kilogrammes en 2008, de 210 kilogrammes en 2010 et de près de 400 kilogrammes en 2011. Des laboratoires de méthamphétamine ont également été découverts récemment en Afrique de l'Ouest.

L'UNODC continue d'analyser la situation dans son ensemble. Une évaluation de la menace dans la région, qui met l'accent sur la route transatlantique empruntée par la cocaïne, sera publiée dans le courant de l'année. Mais, que les choses soient claires : l'Afrique de l'Ouest n'est plus uniquement une zone de transit pour le trafic de cocaïne entre d'Amérique latine vers l'Europe; elle est désormais aussi une destination finale. On compte maintenant jusqu'à 2,3 millions de consommateurs de cocaïne en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, dont la majorité en Afrique de l'Ouest. Cela entraîne un besoin accru de prévention et de traitement des consommateurs de drogues, notamment ceux qui se droguent par voie intraveineuse, et exige qu'une attention plus prononcée soit accordée au VIH/sida.

L'argent de la drogue est également réinvesti dans la région, où il alimente toutes sortes d'activités criminelles et de trafics. Par ailleurs, la menace de la piraterie ne cesse de croître dans le golfe de Guinée, où 36 attaques de pirates ont été enregistrées en 2010, 49 en 2011 et 16 pour l'instant en 2012. Une mission d'évaluation des Nations Unies, mandatée par la résolution 2018 (2011) pour soutenir le Bénin, a été codirigée par l'UNODC et le Département des affaires politiques (DAP) en novembre 2011. Pour donner suite à cette mission, l'UNODC s'attaquera à la piraterie et à la sécurité maritime dans le cadre d'un programme national intégré pour le Bénin.

L'UNODC suit également avec attention le terrorisme dans la région, car il pourrait déstabiliser des pays comme le Mali. Comme l'a dit l'Ambassadeur Djinnit, aujourd'hui le nord du pays est aux mains des groupes terroristes et criminels. Cela pourrait en outre se traduire par la détérioration de la sécurité et de la gouvernance dans la région. Nous examinons soigneusement les liens éventuels entre terrorisme et criminalité transnationale organisée. L'UNODC appuie pleinement le fait que le Conseil ait approuvé les efforts de médiation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). S'ils sont couronnés de succès, nous pourrons relancer nos opérations dans ce pays, où elles ont été suspendues à la suite du coup d'État.

La situation en Guinée-Bissau reste une source de grave préoccupation pour l'UNODC. Certaines craintes portent sur l'existence de liens entre des éléments des forces armées et le trafic de drogues illicites, et la culture d'impunité empêche une répression efficace.

À la lumière de tous ces défis, l'UNODC mobilise l'engagement politique par le biais de plateformes régionales, notamment la CEDEAO, développe les approches interinstitutions et fournit des solutions par le truchement de ses programmes régionaux intégrés. L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest propose une assistance technique dans les domaines de la répression, de la gestion des frontières et de la réforme de la justice, entre autres. Dans le cadre de cette Initiative, nous travaillons sur le terrain avec le DAP, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, notamment en coopération étroite avec l'Ambassadeur Djinnit, le Département des opérations de maintien de la paix, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cela nous permet de combiner nos mandats pour élaborer des réponses multidisciplinaires.

Je salue également le renouvellement du plan d'action régional de la CEDEAO. L'UNODC continuera d'aider les États membres à faire face à ces problèmes transnationaux.

La Commission de la CEDEAO à un rôle essentiel à jouer pour mobiliser les États membres, ainsi que pour promouvoir des réformes à long terme.

S’agissant des activités interinstitutions, l’UNODC rédige actuellement, en coopération avec le DAP, le rapport du Secrétaire général sur l’impact de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l’Ouest et dans la région du Sahel, à la demande du Conseil.

L’Équipe spéciale des Nations Unies de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, créée par le Secrétaire général en 2011, encourage elle aussi la collaboration interinstitutions et les actions conjointes. L’UNODC œuvre de concert avec la Commission de consolidation de la paix pour aider à faire en sorte que la criminalité et le trafic de drogue soient perçus dans toute la région comme une menace pesant sur la consolidation de la paix.

S’agissant des opérations, notre réseau de procureurs chargés de la lutte contre la criminalité organisée en Amérique centrale, créé en 2011, sera bientôt associé à un réseau équivalent en Afrique de l’Ouest.

Le Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui est cogéré par l’UNODC et l’OMD, opère désormais des deux côtés de l’Atlantique et est appuyé par un programme similaire dans les aéroports de la région.

Nous avons également mis en place des unités de lutte contre la criminalité transfrontière en Sierra-Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau.

Grâce à ces initiatives, nous renforçons les moyens judiciaires et criminalistiques ainsi que, il faut le souligner, notre capacité à contrer le blanchiment d’argent.

L’Afrique de l’Ouest est confrontée à des problèmes complexes qui mettent à rude épreuve les différents pays et l’ensemble de la région. Notre objectif doit être d’aider les pays à parvenir au développement durable, tout en assurant la paix et la prospérité dans la région. À cette fin, l’UNODC continuera de travailler avec tous ses partenaires pour susciter l’engagement et élaborer les solutions nécessaires dans cet environnement extrêmement fluide et en évolution rapide.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

J’invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 heures.